



SAINT-CERGUES

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014

PRESENTS : Mmes M. G. DOUBLET.-D. COTTET.-M. BRIFFAUD -J.M. PEUTET.- J.P. RODA - P. BURNIER - R. BOSSON - E. FEVRIER - N. BALVERDE - B. BALSAT.-C. SCHNEIDER – C. BILTGEN –F.MOUCHET M-C. BALSAT - B. SOFI - J. RUSSO

ABSENTS: - C.VERNAY - J.F. TUDEAU - A.CROZETIERE – J. ROCHE

PROCURATIONS : J.M. COMBETTE à G. DOUBLET – C. MOUCHET à E. FEVRIER

Assiste : Stéphanie BONNET-BESSON

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil municipal à 20h00 et informe le conseil municipal qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour : Achat d'une arcade dans le programme immobilier « les Résidences de Saint-Cergues ». Le conseil municipal donne son accord.

1°) Approbation du compte-rendu du 03 février 2013 :

Mme COTTET signale qu'il s'agit du compte-rendu du conseil municipal du 03 février et non du 02 février 2014. De même, il manque les 3 annexes suivantes : CR de la commission urbanisme, CR de la commission de développement durable et le CR de M. Robert BOSSON, adjoint aux travaux.

2°) Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Madame Françoise MOUCHET

3°) informations, actualités sur les commissions communales, intercommunales, structures intercommunales :

Madame Danielle COTTET :

- Commission Urbanisme :

Depuis le 1^{er} février 2014, Annemasse Agglo a repris la gestion de toutes les demandes d'urbanisme.

Départ de notre urbaniste, transféré à Annemasse Agglo au 1^{er} janvier 2014.

Ouverture du service urbanisme uniquement le jeudi après-midi sur rendez-vous avec Monsieur Julien HEDEVIN pour tous les renseignements.

Mais tous les dépôts d'urbanisme, les demandes de plans cadastraux, les renseignements basiques sont assurés par l'accueil de la mairie ou par le service technique aux heures d'ouverture de la mairie.

Jeudi 13 mars : réunion à Annemasse Agglo pour le comité de pilotage « mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme » dont l'ordre du jour est le suivant :

- Bilan d'activité du service,
- Retour des communes

Actuellement, de grosses difficultés avec les permis qui sont encore instruits par la DDT.

- PLU :

- 10 février 2014 : traduction du PADD dans le zonage avec une 1^{ère} approche du zonage avec le cabinet LEMAIRE puis 2 réunions entre élus pour présentation du futur zonage, discussion et réponse à l'urbaniste, cabinet LEMAIRE, par rapport à des questionnements.
- 10 mars 2014 : commission PLU uniquement entre les élus et le cabinet LEMAIRE. Réponses par rapport aux différentes questions posées par le cabinet + débat par rapport au futur zonage.

- Prochaine réunion fixée le lundi 14 avril 2014 à 9h00 avec la nouvelle commission PLU et le cabinet LEMAIRE. Les Personnes Publiques Associées (PPA) ne sont pas invitées tant que le zonage, les Orientations d'Aménagements (OAP)... ne sont pas définis précisément par les élus.

-Bâtiment multifonctionnel :

- Lancement appel d'offres : mardi 18 février
- Remise des offres pour le mercredi 19 mars, à 16h00
- « Commission d'attribution » pour ouverture des plis : jeudi 20 mars à 9h00
- Analyses des offres entre le 20/03 et le 3/04
- « Commission d'attribution » pour le classement et le choix des entreprises suite à l'analyse des dossiers : 10 avril à 9h00
- Désignation des entreprises : mi avril
- Notification aux entreprises : fin avril
- Ordre de service : début mai
- Début des travaux : début juin
- Livraison programmée : été 2015 pour le bâtiment service jeunesse
Début 2016 pour le restaurant scolaire, la salle des fêtes et la médiathèque

Monsieur Nicolas BALVERDE :

-Charte Paysagère : suite à l'arrachage des massifs devant la mairie, l'école et l'église, des administrés se sont posés des questions faute de communication de la mairie sur son projet de mise en place de la Charte paysagère. Par conséquent, le service communication va réaliser un article pour le prochain Point Sur et va informer la population par le biais également de notre site Internet et de la page Facebook.

L'agent des espaces verts, nouvellement recruté, ne pourra à lui seul réaliser les travaux, c'est pourquoi il faut rechercher à embaucher temporairement un voire 2 agents ou trouver des jeunes par le biais des écoles de Poisy, Bonne ou contaminés.

Des contacts sont pris par la Directrice Générale des Services auprès de personnes ayant envoyées des candidatures spontanées et qui répondent à nos besoins.

Jérémy DUVAL « des architectes du Paysage » ayant produit la Charte Paysagère va faire nous transmettre un devis à bon de commande incluant un forfait à l'heure afin de venir ponctuellement si besoin pour expliquer la mise en place de la Charte aux agents.

Les arbres situés le long de la rue des Allobroges ont été remplacés rapidement.

-NATURA 2000 : Les contrats ne sont toujours pas partis à la DDT.

Monsieur Jean-Marc PEUTET :

-Les inscriptions scolaires commencent le lundi 17 mars prochain. Selon les prévisions, les effectifs prévus à l'école maternelle se monteraient à 170 enfants.

Par conséquent, l'ouverture d'une 6^{ème} classe à l'école maternelle pourrait être à envisager.

-CERFF : Leur Assemblée Générale a montré une association qui se porte bien avec de l'argent en trésorerie mais un nombre d'adhérents qui reste encore juste. C'est pourquoi, ils font un appel au futur membre.

Ils ont le projet de créer une mare pour la sauvegarde des crapauds à ventre jaune, ils recherchent un emplacement.

La CERF va participer à la journée citoyenne de l'environnement du 05 avril prochain à Saint-Cergues.

Monsieur Jean-Pierre RODA :

-Projet de la médiathèque : rendez-vous avec Mme BOYER de la DRAC à LYON avec Monsieur le Maire, Sandrine OLLIVIER, responsable de notre bibliothèque, de Monsieur MOKRANE et Mme VIDAL de Savoie-Biblio et moi-même pour discuter de notre projet et des financements.

Mme BOYER va porter ce projet jusqu'à son ouverture. La DRAC considère qu'il s'agit d'un projet très qualitatif.

La demande de subvention va bientôt partir. Elle sera versée de façon morcelée en fonction de l'avancée des travaux. La commune est bien positionnée pour bénéficier d'un bon taux de subvention sachant que les aides de l'Etat sont aujourd'hui plutôt en baisse.

La DRAC a été sensible au fait d'avoir essayé de réaliser un projet intercommunal.

Point positif pour la DRAC : la réussite au concours de catégorie B de notre responsable pour gérer cette future médiathèque.

Monsieur le Maire :

-Intrusion : Le bâtiment de la Cure a été visité et fouillé jeudi 06 mars dernier. Toutes les pièces ont été retournées. Une plainte a été déposée après de la Gendarmerie.

-Vol d'une moto rue de la Chapelle ce même jeudi qui a été récupérée et restituée à son propriétaire venu quelques jours en vacances sur notre commune.

-Ville Internet : la commune a été, suite au dépôt d'un dossier monté par notre service communication, labellisée Ville Internet 2 @.

-Réunion Police Municipale Intercommunale / Gendarmerie : Constat d'une recrudescence des cambriolages réalisés par des bandes organisées des pays de l'Est qui sont basées à Annemasse ou à Genève.

La Police Municipale souhaite communiquer auprès de la population sur le dispositif «Tranquillité Vacances » qui fonctionne très bien.

-Vitesse : Problème récurrent d'excès de vitesse sur le territoire communal. Des contrôles inopinés seront mis en place dans les différents hameaux de la commune.

-Gendarmerie : baisse continue des effectifs, arrivée d'un nouveau gradé durant l'été.

-La police Municipale va bientôt compter un agent supplémentaire, ce qui portera leur nombre à 6 policiers municipaux intercommunaux.

-Délinquance : constat d'un transfert de la délinquance vers les communes rurales étant donné que les communes urbaines ont vu l'arrivée d'une compagnie de CRS qui a occasionné ce glissement suite au classement en ZSP.

-Agression : un agent de la déchetterie a été agressé sur son lieu de travail pour avoir demandé à un usager d'appliquer les nouvelles règles de sécurité sur le site. Cet agent ainsi que la Communauté d'Agglo ont porté plainte. La personne a été identifiée et devra répondre de ses actes.

-Chemin de l'Ile : modification du sens de la circulation afin de sécuriser cette voie non appropriée pour les croisements de véhicules. Elle est passée à sens unique sur la majorité de sa longueur. Un certain d'administrés a remercié la mairie pour cette initiative. La Police Municipale va procéder à des contrôles réguliers.

-Dossier médecin : Monsieur le Maire a répondu à la pétition qui circulait dans la commune par le biais d'un article dans le Dauphiné au sujet du médecin qui s'est désisté pour s'installer sur la commune.

Monsieur le maire doit recevoir un autre médecin qui est fortement intéressé pour s'installer.

De plus, la commune vient d'avoir l'opportunité d'acheter des locaux dans l'arcade des immeubles « les Résidences de Saint-Cergues », actuellement utilisés par l'agence immobilière Hestia.

L'achat des locaux est prévu dans le budget qui doit être voté lors de ce conseil municipal.

L'ARS et l'Ordre des médecins sont déjà au courant de cette opportunité.

4°) Délégation de signature à M. le Maire : Néant

5°) Comptabilité :

- Vote de la Fiscalité locale : vote des taux des 3 taxes (TH, TFB, TFNB)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, la proposition faite par la commission finances d'augmenter de 1 % les taux des 3 taxes sachant que la commune se trouve toujours dans la fourchette basse au niveau du Département et dans la fourchette très basse au niveau National. De même, la commune est dans une phase de gros investissements en matière d'équipements publics qui justifie un petit effort financier.

Les taux passeraient pour 2014 de :

TH : 11,36 à 11,47

TFB : 13,51 à 13,65

TFNB : 58,92 à 59,51

Cette légère augmentation permettra à la commune de percevoir 60 000 € de plus mais en comprenant également la hausse des bases d'imposition de l'Etat.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

- Approbation des comptes de gestion 2013 et vote des comptes administratifs 2013 :

Monsieur le Maire est sorti de la salle du conseil municipal afin de laisser les conseillers municipaux prendre connaissance du compte de gestion et des comptes administratifs 2013 et procéder au vote.

Après avoir regardé l'ensemble des documents, le conseil municipal a approuvé en l'absence de Monsieur le Maire le compte de gestion et voté les comptes administratifs 2013 à l'unanimité.

- Reprise anticipée des résultats – année 2013 :

Monsieur le Maire a repris sa présidence du conseil municipal pour présenter la reprise anticipée des résultats de l'année 2013.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des résultats de clôture du compte administratif 2013 repris par anticipation au budget primitif 2014 :

- Recettes de fonctionnement : art 002 excédent antérieur à reporter de 1 026 724,80 €
- Dépenses d'investissement : art 001 reprise du déficit d'investissement de -1 117 160,84 €
- Recettes investissement : art 021 virement de la section fonctionnement de 463 879,17 €
- Dépenses fonctionnement : art 023 virement à la section investissement de 463 879,17 €

Le conseil municipal décide de confirmer la reprise des résultats de l'exercice 2013 et de les affecter au Budget Primitif 2014.

- **Vote du budget principal de la commune 2014 ainsi que des subventions aux associations :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la proposition de budget principal pour 2014 établi par le service comptabilité et la commission finances.

Sections	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 338 174,80 €	5 758 086,63 €
Recettes	4 338 174,80 €	5 758 086,63 €

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le vote du budget principal 2014 ainsi que le montant de 61 147,50 € pour les subventions aux associations.

- **Dissolution des budgets annexes et transfert des actifs :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget général de la commune 2014 comporte dorénavant les budgets annexes des « transports scolaires » et « opérations forestières ». Aussi les budgets annexes des « transports scolaires » et « opérations forestières » sont dissous et leurs actifs sont transférés dans le budget général de la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour la dissolution des budgets annexes des « transports scolaires » et « opérations forestières » et que leurs actifs soient transférés dans le budget général de la commune.

6°) Service scolaire :

- **Augmentation des tarifs scolaires (cantine et transport) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la proposition des nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2014-2015 :

Cantine

Tarifs	Quotient Familial	Prix du repas
1	0 € à 365 €	3,95 €
2	366 € à 730 €	4,15 €
3	731 € à 1 100 €	4,35 €
4	1 101 € à 1 500 €	4,65 €
5	1 501 € à 2 000 €	5,00 €
6	2 000 € et plus	5,80 €

Inscription exceptionnelle : 6,15 €

Repas adulte : 6,15 €

Transport scolaire

Pour un trimestre :

1 ou 2 trajets par jour par enfant : 45,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs pour la cantine et le transport scolaire 2014-2015.

-**Nouveau règlement du restaurant scolaire :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du nouveau règlement scolaire qui serait valable à compter de la rentrée 2014-2015.

Quelques modifications ont été faites pour intégrer les problèmes d'indiscipline etc....

Le conseil municipal approuve ce nouveau règlement à l'unanimité.

7°) Service jeunesse : création de 2 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, la demande émise par le service jeunesse d'embaucher 2 d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe afin d'avoir le nombre requis d'animateurs pour intégrer la réforme des rythmes scolaires à compter de septembre 2014.

Le conseil municipal approuve cette demande.

8°) Services techniques :

- Résiliation de la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme :

M. le Maire fait savoir qu'en raison de la mutualisation de l'instructions des autorisations d'urbanisme à l'Agglo au 1^{er} février 2014, il est nécessaire de résilier la convention qui liait la commune à la DDT.

Cette résiliation prendra effet à compter de la fin de l'instruction des dossiers encore traités par la DDT.

Le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à résilier cette convention avec la DDT.

- Convention de servitudes avec ERDF :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une convention est signée avec ERDF/Commune en raison d'une servitude créée sur les parcelles section C N°145 et 3170 au lieudit « les Prés Chaleur », canalisation de 15 mètres environ et que cette convention doit être régularisée.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à régulariser cette convention avec ERDF pour une servitude au lieudit « les Prés Chaleur ».

- Transfert de la compétence optionnelle éclairage public au SYANE :

Monsieur le Maire expose que le SYANE, Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, exerce la compétence optionnelle « Eclairage public ».

La Commune, adhérente au SYANE, a transféré la compétence optionnelle « Eclairage Public » au SYANE en date du 24/12/2003.

Cette compétence concernait, jusqu'à présent, les investissements (travaux).

Le SYANE a modifié ses statuts, adoptés par délibération du Comité syndical en date du 15 mars 2013 et approuvés par Arrêté Préfectoral en date du 05 juin 2013.

L'exercice de la compétence optionnelle « Eclairage public » par le SYANE s'applique aux :

- installations et réseaux d'éclairage extérieur fonctionnel ou d'ambiance de l'ensemble des rues, quais, places, parcs et jardins, squares, parcs de stationnement en plein air, et voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique ;
- installations et réseaux d'éclairage extérieur de mise en valeur du patrimoine bâti (édifices publics, monuments,...) et végétal.

Avec ces nouveaux statuts, la compétence optionnelle « Eclairage Public » concerne désormais les investissements ainsi que l'exploitation et la maintenance.

La compétence optionnelle « Eclairage Public » peut s'exercer selon deux options, au choix des communes :

- option A : concerne l'investissement.

Par dérogation à l'article L 1321-2 du CGCT, et conformément à l'article L 1321-9 du CGCT, la commune peut conserver la partie de la compétence relative aux travaux de maintenance sur le réseau d'éclairage public mis à disposition et dont elle est propriétaire.

- option B : concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

Les modalités et les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence optionnelle « Eclairage Public », sont précisées dans un document, approuvé par délibération du Bureau syndical en date du 10 juin 2013. En particulier, l'option B peut s'exercer selon deux niveaux de service : *Optimal* ou *Basic*.

Il revient au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de cette compétence au SYANE selon l'une ou l'autre de ces options.

Le transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » engage la commune par périodes de quatre (4) années tacitement reconductibles.

Le conseil municipal décide du transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » selon

- l'option B : Investissement et Exploitation/Maintenance, niveau de service Optimal, pour une prise d'effet courant 2014, à la date qui sera fixée par délibération ultérieure du SYANE.

9°) Communauté d'Agglomération des Voirons : Charte de la Solidarité du Plan Social des Territoires

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la charte territoriale de cohésion sociale de l'agglomération annemassienne contribuant à mettre en œuvre le Plan Social de Territoire.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la charte territoriale de cohésion sociale de l'agglomération annemassienne.

10°) Point rajouté en début de conseil : Acquisition de locaux situés dans « les Résidences de Saint-Cergues »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la vacance du local commercial sis 1044 rue des Allobroges cadastré section B n° 2021, d'une superficie de 75 m². Monsieur le Maire, ayant eu connaissance de la clôture de ce bureau immobilier, toutes les opérations ayant été réalisées, a pu donner une option d'achat quant à l'acquisition de ce bien pour l'installation d'un cabinet médical. Le seul médecin installé sur la commune prend sa retraite au 1^{er} juin 2014 et il était urgent d'agir en conséquence afin de maintenir une activité médicale sur la commune.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'acquisition de ce local commercial en vue de l'installation d'un médecin, suivant l'estimation des Domaines et en accord avec le propriétaire.

11°) Porter à connaissance au Conseil Municipal :

Elections municipales : il a été demandé aux élus de s'inscrire pour tenir les permanences des bureaux de vote le dimanche 23 mars prochain.

La séance est levée à 22 heures.

La secrétaire de séance,

Françoise MOUCHET